

Bureau du 2 juin 2003

Décision n° B-2003-1339

commune (s) : Dardilly

objet : **Pôle d'accueil de la Porte de Lyon - Aménagements liés à l'implantation du nouveau boulodrome - Programme, phasage et individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 mai 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La commune de Dardilly et la Communauté urbaine travaillent depuis plusieurs années à un projet de requalification du pôle accueil de la Porte de Lyon. L'objectif général est d'appuyer la redynamisation du pôle camping-hôtels par l'implantation d'équipements de sports et de loisirs à l'emplacement des surfaces commerciales fermées (ex-Castorama) ou en deshérescence (galerie), la Communauté urbaine accompagnant cette politique par une action foncière (acquisition ex-Castorama et galerie commerciale) et des interventions de requalification des espaces publics (dont le jalonnement du pôle camping-hôtels).

Le site de l'ex-Castorama a été retenu début 2002 par la ville de Lyon et le Conseil général pour y relocaliser le boulodrome de la Confluence libérant ainsi le terrain retenu pour la réalisation du musée des Confluences. La ville de Lyon s'est portée acquéreur du site ; le Conseil général va prochainement déposer un permis de construire pour le nouvel équipement, avec l'objectif d'une mise en service au quatrième trimestre 2004.

L'implantation de cet équipement d'agglomération est considérée comme un atout pour la relance de l'ensemble du pôle. La mise en service suppose toutefois, pour se faire dans de bonnes conditions, des actions d'accompagnement sollicitées par la commune de Dardilly auprès de la Communauté urbaine :

- la requalification de la place de la Porte de Lyon et de l'allée du camping international, ces deux espaces étant de compétence communautaire :

. la place de la Porte de Lyon constituera le parvis, l'accès unique et le parc de stationnement du futur boulodrome ; elle est aujourd'hui fortement dégradée. Sa requalification est estimée à 400 K€ TTC,

.l'allée du camping international est une voie en impasse desservant plusieurs équipements ; surdimensionnée et peu fonctionnelle, elle est porteuse d'enjeux en terme d'image du pôle et de capacité d'accueil du stationnement (bus notamment). Sa requalification est estimée à 480 K€ TTC, elle constituerait une tranche conditionnelle qui ne serait mise en œuvre qu'après observation du fonctionnement du boulodrome et évolution du site de la galerie commerciale ;

- l'utilisation d'une partie du camping de la ville de Lyon comme parc de stationnement lors des manifestations exceptionnelles se tenant au boulodrome avec création d'une liaison piétonne entre le boulodrome et la gare du Jubin. Lors d'une visite sur place le 27 février 2003, la ville de Lyon a donné son accord sur ces deux points.

Circuit décisionnel : ce projet a reçu un avis favorable du pôle urbanisme du 7 avril 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise le lancement d'un programme d'aménagement sur les espaces de compétence communautaire de la Porte de Lyon (place et allée du camping international) à Dardilly afin d'établir un projet cohérent à l'échelle du pôle accueil de la Porte de Lyon.

2° - Approuve le principe d'un phasage des aménagements donnant la priorité à une première tranche de travaux sur la place de la Porte de Lyon estimée à 400 000 €.

3° - L'opération pôle économique ouest: Porte de Lyon, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation partielle de l'autorisation de programme globale développement économique ouverte au budget principal de la Communauté urbaine, pour un montant total de 400 000 € en dépenses (pour le financement des études de maîtrise d'œuvre et des travaux sur la place de la Porte de Lyon), selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant pour les dépenses : 20 000 € en 2003, 250 000 € en 2004 et 130 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,